



MUNICIPALITÉ CALIXA-LAVALLÉE

## **AVIS AUX DÉTENTEURS DE PERMIS DE BRÛLAGE**

**Calixa-Lavallée, le 9 mai 2022** – La Municipalité de Calixa-Lavallée vous informe que la SOPFEU a émis une interdiction de faire des feux à ciel ouvert le 7 mai 2022 à 8h00. Cette interdiction est valable tant et aussi longtemps que la SOPFEU ne l'a pas levée.

Nous vous rappelons que **le permis de brûlage est automatiquement suspendu** lorsque les feux de plein air sont défendus par la SOPFEU

Pour obtenir de plus amples informations, vous pouvez consulter le site web de la SOPFEU.

*Merci de votre habituelle collaboration, la direction*